

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

COMMUNE DE RUEIL-MALMAISON

DÉPARTEMENT  
DES  
HAUTS-DE-SEINE  
92501

Extrait du Registre  
des délibérations  
du Conseil municipal

Enregistré à la Préfecture

22 NOV. 2022

DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 21 NOVEMBRE, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 10 NOVEMBRE 2022, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

**Présents:**

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, M. GABRIEL, Mme CORDON, M. LE CLEC'H, Mme GENOVESI, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, M. GODON, Mme ROUBINET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, M. PASADAS, Mme MAYET, M. GOMEZ, Mme CHAOUI-EL OUASDI, M. D'ESTAINTOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, M. COSSON, Mme MONOT, Mme RIVIERE-MARIETTE, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, Mme KEMPF, M. TEMGHARI, Mme CORREA, M. TABIT, Mme GARRY, M. PARDIGON, M. GUINÉE, Mme DE LA SERRE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, M. PERRIN, Mme PAPONNAUD, M. JEANMAIRE, Mme BERNARD, M. RUFFAT, Mme JAMBON, Mme JOLY, M. INDJIAN, M. CAHU, M. POIZAT, Mme VALLETTA, M. ROCCHI, M. RAKOTOANOSY.

**Excusés représentés:**

Mme DE POIX (pouvoir à M. JEANMAIRE), M. NABEDRYK (pouvoir à M. PARDIGON).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Carole THIERRY ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**N° 211 - Cession d'un bien immobilier communal situé 14 rue Brossolette.**

Le Maire rappelle que la Ville est propriétaire d'un pavillon sis 14 rue Pierre Brossolette constituée d'une maison d'habitation de type R+2 élevé sur sous-sol, construit en 1900, mitoyen avec le pavillon du 16 de la même rue.

Dans le cadre d'une valorisation des actifs immobiliers communaux, il a été décidé de procéder à la mise en vente de cette propriété.

Par courrier en date du 26 septembre 2022, Monsieur et Madame se sont porté acquéreurs concernant la cession de ce bien au prix de 660 000 euros.

Il est donc proposé à l'Assemblée d'approuver la vente de cette maison située 14 rue Pierre Brossolette, moyennant un prix de 660 000 euros, au profit des

Invité à en délibérer,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Ayant entendu les explications du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-29, L2122-21 et L2241-1 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment son article L2221-1 ;

Vu le plan local d'urbanisme révisé et ses différentes modifications ;

Vu l'avis du domaine en date du 13 juin 2022 ;

La Commission de l'équipement, de l'urbanisme et du développement durable entendue le mardi 15 novembre 2022 ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le mercredi 16 novembre 2022 ;

DECIDE la cession de la maison d'habitation, libre de toute occupation ou location située, cadastrée section AH0008, moyennant un prix de 660 000 euros, au profit des

AUTORISE le Maire ou l'élu délégué à signer l'acte authentique définitif à intervenir, ainsi que toutes les autres pièces afférentes à cette cession .

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.



**Patrick OLLIER**

Ancien Ministre

Maire de Rueil-Malmaison

Président de la Métropole du Grand Paris